



Bulletin Officiel

N°7122 Mercredi 29 mai 2024

www.cmf.tn

29^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON -SOTIPAPIER-

3

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON -SOTIPAPIER-

4

RESOLUTIONS ADOPTEES

LA GENERALE OBLIG-SICAV

7

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP SMART CEA

9

LISTES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CAP OBLIG SICAV

10

SICAV SECURITY

11

LA GENERALE OBLIG-SICAV

12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

13

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 30/04/2024)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO-AGE

- ENDA TAMWEEL AGO

- ENDA TAMWEEL AGE

- ENNAKL AUTOMOBILES AGO
- HANNIBAL LEASE AGO

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

- PLACEMENTS TUNISIE – SICAF
- FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS
- FCP SMART CEA

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON
-SOTIPAPIER-**

**Siège Social : 13, RUE IBN ABI DHIAF, ZONE INDUSTRIELLE SAINT GOBAIN
MEGRINE RIADH, 2014, BEN AROUS - TUNISIE**

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON (SOTIPAPIER) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, devant se tenir **le mardi 25 juin 2024, à dix heures (10h)** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
3. Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
4. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
6. Fixation des jetons de présence des administrateurs de la Société ;
7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
8. Prise d'acte de la démission de certains administrateurs de la Société et nomination de nouveaux administrateurs pour la Société ;
9. Renouvellement de mandat d'un commissaire aux comptes de la Société ou nomination d'un nouveau commissaire aux comptes de la Société ;
10. Questions diverses ; et
11. Pouvoirs pour formalités.

2024 – AS – 0730

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

**SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON -SOTIPAPIER-
SIEGE SOCIAL : 13, RUE IBN ABI DHIAF, ZONE INDUSTRIELLE SAINT GOBAIN
MEGRINE RIADH, 2014, BEN AROUS - TUNISIE**

La Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 25 Juin 2024.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que le rapport de gestion du Groupe relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité dont les détails sont consignés au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, approuve les états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se soldant par un total bilan de 121.321.178 DT et faisant ressortir un résultat net bénéficiaire de 2.690.928 DT.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes afférents aux états financiers du Groupe, approuve les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se soldant par un total bilan 123.595.872 DT et un résultat net du groupe de 2.440.312 DT et des intérêts des minoritaires de 2.862 DT.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et s'élevant à 25.980.181,769 DT de la manière suivante :

Résultat net au 31/12/2023	2.690.928,000
Résultats reportés	26.308.147,085
Reliquat 1	28.999.075,085
Réserve légale (plafonnée à 10% du capital social)	0
Bénéfices distribuables	0
Reliquat 2 : Résultats reportés 2023	28.999.075,085

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant global brut de cent cinquante mille Dinars Tunisiens (150.000 DT), à titre de jetons de présence pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

HUITIEME RESOLUTION

Prenant la parole, le Président informe les actionnaires de la Société que le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion tenue le 25 avril 2024, a décidé d'accepter la démission de monsieur Nabil Triki, monsieur Slaheddine Kooli et monsieur Jonathan Mpanga Sengendo.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de ces démissions.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de remplacer ces administrateurs démissionnaires, pour la durée restant à courir du mandat de ces administrateurs sortants - soit la période couvrant les exercices sociaux 2024 et 2025, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les états financiers clos le 31 décembre 2025 - par les membres suivants :

- • ;
- • ; et
- • .

NEUVIEME RESOLUTION

Prenant la parole, le Président informe les actionnaires de la Société que le mandat d'un des deux commissaires aux comptes de la Société, la société MTBF (membre de PwC), arrive à sa fin à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur l'exercice social clos le 31 décembre 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide donc de nommer • comme second commissaire aux comptes de la Société pour une période de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2024, 2025 et 2026, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice social clos le 31 décembre 2026.

Les deux commissaires aux comptes de la Société sont donc :

- (i) La société Tunisie Audit et Conseil (membre de Grant Thornton International), pour un mandat couvrant les exercices 2022, 2023 et 2024 ; et
- (ii) La société •, pour un mandat couvrant les exercices 2024, 2025 et 2026.

Dans ce cadre, l'Assemblée Générale Ordinaire accorde pleins pouvoirs au Directeur Général et/ou à tout porteur du présent procès-verbal pour réaliser la mise à jour nécessaire pour inscrire les identités de deux commissaires aux comptes de la Société au registre national des entreprises.

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue aussi pleins pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en application la présente résolution et/ou prendre toute décision nécessaire à la mise à jour du registre national des entreprises de la Société.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

2024 - AS - 0731

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

LA GENERALE OBLIG-SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social: 16, avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2024

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir procédé à la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2023, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 et prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026, les administrateurs :

- Monsieur Mourad KALLEL ;
- La CIL représentée par Monsieur Salah SOUKI ;
- Monsieur Sami SNOUSSI.

Et ce, conformément aux statuts de la société.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31/12/2023.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents.

QUATRIEME RESOLUTION :

La Générale Oblig SICAV étant une SICAV de type Capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser, entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2023, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation – Exercice 2023	541 614,336
Régularisation du résultat d'exploitation	(36 009,258)
Sommes capitalisées – Exercice 2023	505 605,078

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents.

2024 – AS – 0732

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP SMART CEA

Fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux titulaires de
Comptes Epargne en Actions
Agrément du CMF N°07 -2016 du 11 Février 2016
Adresse : 5, rue Mustapha Sfar, 1002, Tunis Belvédère

SMART ASSET MANAGEMENT, gestionnaire de FCP SMART CEA informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2023 et à compter du vendredi **31 mai 2024**, un dividende de **0,329 dinars** par part.

Ce dividende est payable aux guichets du siège de SMART ASSET MANAGEMENT sis au 5, rue Mustapha Sfar, 1002, Tunis Belvédère.

2024 - AS - 0733

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CAP OBLIG SICAV
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
AGREMENT DU MINISTRE DES FINANCES DU 27 NOVEMBRE 2000
SIEGE SOCIAL : 25, RUE DU DOCTEUR CALMETTE - 1082 TUNIS MAHRAJENE

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Raouf NEGRA	Directeur Financier du Groupe TUNISIAN TRAVEL SERVICES - "TTS"	Président du Conseil d'Administration de SICAV SECURITY Administrateur au sein de la société INFOLOG Représentant permanent de TTS dans les sociétés suivantes : - COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - "CIL" - SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE DE HAMMAMET - "SEPTH" - TUNISAVIA - UNION CAPITAL (ex Cofib Capital Finances)
Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne - "CARTE"	Assurance	Administrateur au sein des sociétés suivantes : - SOCIETE IMMOBILIERE ET D'HOTELLERIE EN TUNISIE - "SIDHET" - COMPAGNIE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT - "COTIF SICAR" - COMPAGNIE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENT TUNISO-EUROPEENNE - "COFITE SICAF" - COMPAGNIE IMMOBILIERE TUNISO-EUROPEENNE - "CITE" - UTIQUE GAZ - COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPEENNE VIE - "CARTE VIE" - COMPUTER DISTRIBUTION - "CODIS" - COFIB CAPITAL FINANCES Intermédiaire en Bourse - "CCF" - ASKIA ASSURANCE - SERENITY CAPITAL FINANCE HOLDING - SICAV SECURITY - CAP OBLIG SICAV - UNION CAPITAL (ex Cofib Capital Finances)
Compagnie Financière Internationale Tuniso-Européenne - "COFITE SICAF"	Société d'investissement	Administrateur au sein des sociétés suivantes : - COMPAGNIE IMMOBILIERE TUNISO-EUROPEENNE - "CITE" - SOCIETE IMMOBILIERE ET D'HOTELLERIE EN TUNISIE - "SIDHET" - COMPAGNIE IMMOBILIERE INDUSTRIELLE MODULAIRE - "CIIM" - COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPEENNE VIE - "CARTE VIE" - UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATION SICAF - "UTP SICAF" - COMPAGNIE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT - "COTIF SICAR" - SICAV SECURITY - CAP OBLIG SICAV - UNION CAPITAL (ex Cofib Capital Finances)
Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine - "SEPCM"	Commercialisation d'intrants agricoles	Administrateur au sein des sociétés suivantes : - SOCIETE TUNISIENNE D'ENGRAIS CHIMIQUES - "STEC" - SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE CHERGUI - "SMVDA CHERGUI" - SOCIETE DES EAUX MINERALES CHIFA - "SEM CHIFA" - LA TUNISIENNE DE L'IMMOBILIER ET DU BATIMENT - "TUNIBAT" - AGRI-PRODUCTION - SOCIETE TUNISIENNE DE FERTILISATION ET D'IRRIGATION - "TUNIFERT" - SOCIETE SABLE ET SILICZ DE TUNISIE « SST » - SOCIETE MAGHREBINE D'INVESTISSEMENT ET DE PARTENARIAT « SOMIP » - FERTILIZERS MINING AND MINERALS HOLDING « FMMH » - SOCIETE L'EMBALLAGE METALLIQUE ET PLASTIQUE - "EMP" - COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPEENNE - "CARTE" - SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME - SOCIETE JERBA COLOGNE TOURISME - "JECOTOUR" - YASMINA PARC - MFI - PHYTOPRO - SICAV SECURITY - CAP OBLIG SICAV - UNION CAPITAL (ex Cofib Capital Finances)

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SICAV SECURITY
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE
AGREMENT DU MINISTRE DES FINANCES DU 4 OCTOBRE 1997
SIEGE SOCIAL : 25, RUE DU DOCTEUR CALMETTE - 1082 TUNIS MAHRAJENE

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Raouf NEGRA	Directeur Financier du Groupe TUNISIAN TRAVEL SERVICES - "TTS"	Président du Conseil d'Administration de CAP OBLIG SICAV Administrateur au sein de la société INFOLOG Représentant permanent de TTS dans les sociétés suivantes : - COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - "CIL" - SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE DE HAMMAMET - "SEPTH" - TUNISAVIA - UNION CAPITAL (ex Cofib Capital Finances)
Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne - "CARTE"	Assurance	Administrateur au sein des sociétés suivantes : - SOCIETE IMMOBILIERE ET D'HOTELLERIE EN TUNISIE - "SIDHET" - COMPAGNIE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT - "COTIF SICAR" - COMPAGNIE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENT TUNISO-EUROPEENNE - "COFITE SICAF" - COMPAGNIE IMMOBILIERE TUNISO-EUROPEENNE - "CITE" - UTIQUE GAZ - COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPEENNE VIE - "CARTE VIE" - COMPUTER DISTRIBUTION - "CODIS" - COFIB CAPITAL FINANCES Intermédiaire en Bourse - "CCF" - ASKIA ASSURANCE - SERENITY CAPITAL FINANCE HOLDING - SICAV SECURITY - CAP OBLIG SICAV - UNION CAPITAL (ex Cofib Capital Finances)
Compagnie Financière Internationale Tuniso-Européenne - "COFITE SICAF"	Société d'investissement	Administrateur au sein des sociétés suivantes : - COMPAGNIE IMMOBILIERE TUNISO-EUROPEENNE - "CITE" - SOCIETE IMMOBILIERE ET D'HOTELLERIE EN TUNISIE - "SIDHET" - COMPAGNIE IMMOBILIERE INDUSTRIELLE MODULAIRE - "CIIM" - COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPEENNE VIE - "CARTE VIE" - UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATION SICAF - "UTP SICAF" - COMPAGNIE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT - "COTIF SICAR" - SICAV SECURITY - CAP OBLIG SICAV - UNION CAPITAL (ex Cofib Capital Finances)
Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine - "SEPCM"	Commercialisation d'intrants agricoles	Administrateur au sein des sociétés suivantes : - SOCIETE TUNISIENNE D'ENGRAIS CHIMIQUES - "STEC" - SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE CHERGUI - "SMVDA CHERGUI" - SOCIETE DES EAUX MINERALES CHIFA - "SEM CHIFA" - LA TUNISIENNE DE L'IMMOBILIER ET DU BATIMENT - "TUNIBAT" - AGRI-PRODUCTION - SOCIETE TUNISIENNE DE FERTILISATION ET D'IRRIGATION - "TUNIFERT" - SOCIETE SABLE ET SILICZ DE TUNISIE « SST » - SOCIETE MAGHREBINE D'INVESTISSEMENT ET DE PARTENARIAT « SOMP » - FERTILIZERS MINING AND MINERALS HOLDING « FMMH » - SOCIETE L'EMBALLAGE METALLIQUE ET PLASTIQUE - "EMP" - COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPEENNE - "CARTE" - SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME - SOCIETE JERBA COLOGNE TOURISME - "JECOTOUR" - YASMINA PARC - MFI - PHYTOPRO - SICAV SECURITY - CAP OBLIG SICAV - UNION CAPITAL (ex Cofib Capital Finances)

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**LA GENERALE OBLIG-SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social: 16, avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Mourad KALLEL Président Directeur Général de GO SICAV	Directeur administratif et comptable à la Compagnie Internationale de Leasing	- Président du Conseil d'administration de la Compagnie Générale d'Investissement- CGI - Directeur Général Adjoint de la société « CIL SICAR ».
M. Sami SNOUSSI	Directeur Financier à la Compagnie Internationale de Leasing	Membre du Conseil d'Administration de la Compagnie Générale d'Investissement- CGI.
Compagnie Internationale de Leasing - CIL	Etablissement financier	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - Compagnie Générale d'Investissement-CGI- - CIL SICAR.

2024 – AS – 0736

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	119,427	119,446
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	166,500	166,530
3 UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	133,909	137,386	137,410
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	149,536	149,562
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	142,586	142,609
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	146,301	146,629
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	133,870	136,355	136,376
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	55,261	55,271
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	40,544	40,552
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	134,030	137,913	137,940
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	120,830	120,854
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRES SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	120,559	120,583
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
13 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	20,764	21,314	21,318
14 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	147,167	147,199
15 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
16 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	142,243	142,262
17 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,594	13,596
18 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	204,862	204,899
19 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,378	13,379
20 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	115,816	115,838
21 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	116,840	120,318	120,342
22 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,737	16,740
23 FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	105,905	105,929
24 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	100,660	100,684
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
25 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,249	2,252
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION					
26 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	72,746	72,753
27 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	150,553	150,808
28 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	111,078	111,282
29 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	127,306	127,328
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
30 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	161,751	162,486
31 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	605,222	606,911
32 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	142,519	142,451
33 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	201,592	200,804
34 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	106,629	106,251
35 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	148,074	148,271
36 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	182,421	182,671
37 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	167,028	167,411
38 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	25,911	26,044
39 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	105,479	105,166
40 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,126	1,125
41 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,135	1,135
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
42 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 574,416	2 590,188
43 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	239,764	245,091
44 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,253	3,299
45 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	2,905	2,941
46 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	47,569	47,839
47 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,467	1,468
48 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,264	1,279
49 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,273	1,294
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	16,445	16,938
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	11,589	11,820
52 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	16,259	16,559
53 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 204,997	5 235,683
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION					
54 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	94,943	98,230	98,571
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
55 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,267	1,279

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	112,492	110,506	110,526	
57 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	101,715	98,608	98,623	
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	108,976	105,428	105,448	
59 ATTILARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTILARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	106,522	103,346	103,362	
60 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	28/05/24	7,087	107,814	103,821	103,840	
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	111,530	114,190	114,206	
62 PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,204	104,407	104,426	
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,763	101,590	101,607	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	108,991	111,809	111,826	
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	109,856	112,965	112,987	
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	107,593	110,272	110,286	
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	103,958	103,977	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/24	6,692	106,088	102,521	102,540	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	108,299	110,282	110,296	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	105,957	102,467	102,484	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	102,982	104,736	100,434	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	109,844	106,921	106,937	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	16/04/24	6,058	105,470	102,084	102,102	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,302	111,750	111,767	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	107,664	110,733	110,756	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	111,628	114,501	114,522	
77 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	107,851	103,579	103,605	
78 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 042,973	1 043,153	
79 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 269,389	10 271,849	
80 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	-	100,667	100,691	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
81 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,235	114,375	114,517	
82 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	102,888	103,039	
SICAV MIXTES								
83 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	62,861	59,289	59,472	
84 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	111,593	114,529	114,299	
85 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,940	18,385	18,443	
86 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,803	334,234	335,431	
87 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 266,898	2 316,870	2 320,919	
88 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	70,568	67,853	67,684	
89 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	56,146	54,185	54,199	
90 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	16/04/24	1,712	108,631	107,806	107,827	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,437	10,829	10,854	
92 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	16,704	16,432	16,425	
93 ATTILARI FCP CEA	ATTILARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	17,930	17,653	17,751	
94 ATTILARI FCP DYNAMIQUE	ATTILARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	15,723	15,395	15,482	
95 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,039	106,222	105,190	
96 FCP ALIMITIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	90,783	87,888	87,760	
97 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	94,735	92,072	91,897	
98 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	108,725	108,818	
99 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	100,033	102,955	103,288	
100 FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	11,001	11,480	11,524	
101 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	98,232	98,145	
102 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	78,463	76,259	76,620	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	93,953	95,298	
104 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	124,098	126,933	128,043	
105 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	155,351	157,558	
106 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	-	-	156,449	161,776	162,696	
107 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	196,794	204,725	207,167	
108 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	186,237	193,231	192,960	
109 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	181,047	189,041	188,164	
110 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	25,149	26,548	27,091	
111 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	10 713,470	10 893,839	
112 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	140,281	142,685	
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	97,599	98,613	99,988	
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	4 947,705	4 804,313	4 862,714	
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	10,736	10,661	10,771	
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	173,918	178,416	178,499	
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	11 448,885	11 083,653	11 277,405	
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	10 487,634	10 422,093	10 523,173	
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 761,297	10 356,666	10 415,696	
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	10 533,529	10 684,663	
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 503,745	10 366,214	10 437,635	
122 FCP PROSPER + CEA	BTB CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,318	10,396	
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	-	-	-	100,023	100,072	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	126,098	127,593	126,652	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	10/05/24	32,661	1 033,783	1 024,946	1 043,583	

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

*** La Valeur Liquidative de FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

**** BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse et le transfert au marché Hors-cote de la société « SERVICOM », par l'insertion de la société « ENDA Tamweel » et par l'ouverture au public du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR PROGRESS FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 30/04/2024

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
40. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
41. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
45. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
46. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
47. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
51. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
52. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
53. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
54. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
55. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
56. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
57. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
58. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
59. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
60. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
61. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
62. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
63. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
64. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
65. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

66. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
67. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
68. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
69. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
70. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
71. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
72. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
73. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
74. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
75. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
76. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
77. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
29. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
30.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
31. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
32.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
33. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
34.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
35. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
36. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
37. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
38. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
39. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
40.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
41.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
42.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
44. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
45. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
46. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
47. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
48.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
49. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
50.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
51. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
52. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
53.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
54. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
55. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
56. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
57.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
58. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
61.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170

62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
66.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
67.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
70.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
71.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
75. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
76. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
79.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
80. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
81.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
82.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
83.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
84.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
85.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
86.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
87.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
88.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
91.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
92.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
93.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
94.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
95. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
96.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
97. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
98.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200

99.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
100.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
101.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
104.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
105.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIERE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 30/04/2024

22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebria- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebria- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebria- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebria- Tour A- BP 66-

DERNIERE MISE A JOUR : 30/04/2024

					1080 Tunis cedex
53	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
74	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
77	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis.
78	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 30/04/2024

80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

111	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis

58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Dinars	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
6	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Euros	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
7	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

ENDA TAMWEEL

Siège Social : Rue de l'assistance, Cité El Khadra 1003, Tunis - Tunisie

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 mai 2024, la Société Enda Tamweel publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres
- La liste des membres du conseil d'administration

I- LES RESOLUTIONS ADOPTEES :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports (individuel et consolidé du Conseil d'administration) sur la gestion 2023, approuve lesdits rapports dans leurs intégralités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports (général et spécial, individuel et consolidé) des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023, approuve :

- les états financiers individuels de la Société se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2023, dégageant un résultat bénéficiaire de cinquante-huit millions, soixante-un mille et neuf cent soixante -quinze dinars (58 061 975 TND) ; et
- les états financiers consolidés se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2023, dégageant un résultat bénéficiaire de cinquante-sept millions, huit cent vingt-neuf mille et vingt-six dinars (57 829 026 TND)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux conventions établies dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve l'ensemble des conventions réglementées telles que présentées dans le rapport, dans leur intégralité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31/12/ 2023.

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice clos au 31/12/2023 qui s'élève à Cinquante- huit millions, soixante-un mille et neuf cent soixante -quinze dinars (58 061 975 TND), comme suit :

Résultat de l'exercice	58 061 975
Résultats reportés	164 422 564
Résultats distribuables	222 484 539
Dotation Fonds social	3 600 000
Dividendes à distribuer	17 418 593
Résultats reportés après affectation	201 465 947

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un dividende de 18,134 dinars par action correspondant au montant total des dividendes à distribuer soit 17 418 593 dinars.

La mise en paiement des dividendes se fera à compter du 29 mai 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme brute de quatre cent vingt-six mille cinq cent soixante-deux dinars et 500 millimes (426.562,500 TND) à titre de jetons de présence pour l'exercice clos au 31/12/2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire charge le Conseil d'Administration de la répartition de cette somme entre ses membres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Michael Philip Cracknell de son poste d'administrateur et de la cooptation par le Conseil d'administration en date du 17 avril 2024, de Monsieur Khelil Lajimi en remplacement de Monsieur Cracknell, ratifie conformément aux statuts et à l'article 195 du Code des sociétés commerciales, la cooptation de Monsieur Khelil Lajimi (de nationalité tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale N°00325520 émise à Tunis le 25/09/2020), en qualité d'administrateur et ce jusqu'à la fin du mandat de Monsieur Cracknell, soit à la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend également acte de la démission de Madame Fadoua Boudiba de son poste d'administrateur en date du 28 septembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant l'arrivée de la fin des mandats de l'ensemble des administrateurs listés ci-dessous, à la date de la présente Assemblée, décide de renouveler leurs

mandats pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers relatifs à l'exercice 2026.

Administrateurs	Mandat pour les exercices suivants:
M. Slaheddine Ladjimi	2024-2025-2026
Mme Marie Noëlle Brisson (Administratrice indépendante)	2024-2025-2026
M. Noomane Fehri (Administrateur indépendant)	2024-2025-2026
Mme Selma Cherif	2024-2025-2026
M. Slah Kooli	2024-2025-2026
M. Karim Felli	2024-2025-2026
Enda inter-arabe Représentée par Mme Essma Ben Hamida)	2024-2025-2026
PROPARCO (La société de Promotion et de Participation Pour La Coopération Économique S.A) Représentée par Mme Laurence Bottin	2024-2025-2026
SANAD Fund for MSME Représentée par M. Khalil Geagea	2024-2025-2026
BIO (La société Belge d'Investissement pour les Pays en Développement S.A) Représentée par Mme Laurence May	2024-2025-2026
M. Khelil Lajimi	2024-2025-2026

L'Assemblée générale Ordinaire décide de désigner un nouvel administrateur :

- La société Maghreb Vie S.A (représentée par son Directeur général, Monsieur Habib Ben Hassine), en qualité d'administrateur pour une durée de trois (3) années soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026

Suite aux démissions, aux nouvelles nominations et au renouvellement des mandats précités, le Conseil d'administration de la société Enda Tamweel est composé des membres suivants au titre des exercices 2024, 2025 et 2026, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026 :

1. M. Slaheddine Ladjimi
2. Mme Marie Noëlle Brisson (Administratrice indépendante)
3. M. Noomane Fehri (Administrateur indépendant)
4. Mme Selma Cherif
5. M. Slah Kooli
6. M. Karim Felli
7. Enda inter-arabe (représentée par Mme Essma Ben Hamida)
8. PROPARCO (La société de Promotion et de Participation Pour La Coopération Économique S.A) (représentée par Mme Laurence Bottin)
9. SANAD Fund for MSME (représentée par M. Khelil Geagea)
10. BIO (La société Belge d'Investissement pour les Pays en Développement S.A) (représentée par Mme Laurence May)
11. La Société Maghreb Vie S.A (représentée par M. Habib Ben Hassine)
12. M. Khelil Lajimi

Les administrateurs susmentionnés remercient les actionnaires de leur confiance et déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées

Conformément aux dispositions de l'article 192 du Code des sociétés commerciales, chaque

administrateur doit, dans un délai d'un mois à compter de sa prise de fonction, aviser le représentant légal de la Société, de sa désignation au poste de gérant, administrateur, Président directeur général, Directeur général ou de membre de directoire ou de conseil de surveillance d'une autre société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire autorise l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires par appel public à l'épargne et/ou privé pour un montant global maximum de quatre-cent cinquante millions de dinars (450 000 000), dans un délai ne dépassant pas le 31 décembre 2027 et délègue en vertu de l'article 331 du Code des sociétés commerciales au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale ordinaire autorise le Conseil d'administration à déléguer à la Direction générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et les conditions de l'emprunt.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt, de publicité et d'inscription au Registre National des Entreprises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

II- BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE :

Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2023

Arrêté au 31 12 2023

(Exprimé en Dinar tunisien)

	Notes	31/12/2023 Après affectation du résultat	31/12/2023	31/12/2022
<u>Actif</u>	-			
AC1 - Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques	III.1	33 358 687	33 358 687	16 639 459
AC2 - Créances sur la clientèle	III.2	1 208 893 421	1 208 893 421	1 043 450 953
AC3 - Placements	III.3	27 999 900	27 999 900	39 999 900
AC4 - Valeurs immobilisées	III.4	8 786 919	8 786 919	8 337 421
AC5 - Autres actifs	III.5	16 432 799	16 432 799	13 155 914
Total Actif		1 295 471 727	1 295 471 727	1 121 583 647
<u>Passif</u>				
PA1 - Concours bancaires	III.6	-	-	15 973
PA3 - Emprunts et ressources spéciales	III.7	872 252 605	872 252 605	733 352 953
PA4 - Autres passifs	III.8	89 286 802	71 868 209	73 545 054
Total Passif		961 539 406	944 120 814	806 913 980
<u>Capitaux propres</u>				
CP1 - Capital		96 053 600	96 053 600	96 053 600
CP2 - Réserves		34 810 882	31 210 882	30 560 951
CP4 - Autres capitaux propres		1 601 892	1 601 892	509 968
CP5 - Résultats reportés		201 465 946	164 422 564	122 469 868
CP6 - Résultat de l'exercice		-	58 061 975	65 075 280
Total des capitaux Propres	III.9	333 932 320	351 350 913	314 669 666
Total Passif et Capitaux Propres		1 295 471 727	1 295 471 727	1 121 583 647

III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Réserve de réinvestissement	Subvention d'investissement	Prime d'émission	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2023 avant affectation du résultat	96 053 600	9 605 360	4 999 900	1 601 892	15 363 199	1 242 422	164 422 564	58 061 975	351 350 912
Affectation du résultat 2023 selon AGO du 22 Mai 2024 :									
Affectation du résultat 2023						3 600 000	37 043 382	-40 643 382	-
Affectation des dividendes								-17 418 593	-17 418 593
Capitaux propres après affectation 31/12/2023	96 053 600	9 605 360	4 999 900	1 601 892	15 363 199	4 842 422	201 465 946	-	333 932 320

IV- LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres	Qualité	Activité Professionnelle	Mandat	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Slaheddine Ladjimi	Président	-	2024-2025-2026	Président du Conseil d'administration de : <ul style="list-style-type: none"> • Oddo Tunisie SA • Comar Assurances • Amen Santé Membre du Conseil de surveillance de Amen Bank SA (Institution financière) Administrateur et Président du Comité d'Audit de Danone Tunisie Administrateur et Président du Comité d'Audit de SMART
Mme Essma Ben Hamida	Représentante d'Enda inter-arabe	-	2024-2025-2026	Présidente du Conseil d'Administration d'ENDA Cash (établissement de paiement) Présidente du Comité Directeur d'Enda inter arabe (association de développement)
M. Slah Kooli	Administrateur	Directeur général TAEF	2024-2025-2026	Président Directeur Général de la société Propann Directeur général de la Société TAEF
M. Laurence May	Représentante de la société Belge d'Investissement pour les Pays en Développement SA (BIO)	Consultante et gérante de société	2024-2025-2026	Gérante de Regedge SARL (société belge de management) Représentante de la société Belge d'Investissement pour les Pays en Développement SA (BIO) au sein du Conseil d'administration de ACEP International
Mme Marie Noëlle Brisson	Administratrice indépendante	Retraitée	2024-2025-2026	Membre du Data and Technology Working Group, Americas Board
M. Khalil Geagea	Représentant de la société SANAD Fund for MSME	Responsable des Institutions Financières et de la Banque Correspondante chez Qatar National Bank	2024-2025-2026	Néant

M. Noomane Fehri	Administrateur indépendant	Président Directeur Général de MEDIN Fund Management Company	2024-2025-2026	Président du Conseil d'Administration de Novation City ; Président de l'association Maghreb Diaspora business angels network Administrateur à Access Content Agency Membre du Comité d'Investissement du OMAN TECHNOLOGY FUND Président Directeur Général de MEDIN Fund Management Company (société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers)
Mme Laurence Bottin	Représentante de la société de Promotion et de Participation Pour La Coopération Économique SA (PROPARCO)	Directeur principal des investissements chez Proparco	2024-2025-2026	Représentante de la société de Promotion et de Participation Pour La Coopération Économique SA (PROPARCO) au sein du Conseil d'administration de MFX Solutions LLC
Mme Selma Cherif	Administrateur	Médecin	2024-2025-2026	Administratrice d'Enda inter arabe (association de développement)
M. Karim Felli	Administrateur	Conseiller financier chez Capitalis	2024-2025-2026	Gérant de la société Assurservices (Courtage en assurances) Gérant de la société Capitalis Corp (Conseil financier aux entreprises) Gérant de la société Salambo Agri (Société agricole)
M. Khelil Lajimi	Administrateur	Retraité	2024-2025-2026	Administrateur indépendant et Président du Comité des risques : BTK Leasing
M. Habib Ben Hassine	Représentant de la société Assurances Maghreb Vie S.A	Directeur général Assurances Maghreb Vie	2024-2025-2026	Directeur général des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Assurances Maghreb Vie • Assurances Maghreb Vie • Assurances Maghreb Vie Immobilière • CODWAY Président Directeur général de la Société Financière SICAR Représentant permanent de la société Assurances Maghreb Vie dans le conseil d'administration de l'Union Internationale des Banques (UIB- institution financière)

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

SOCIÉTÉ ENDA TAMWEEL

Siège Social : Rue de l'assistance, Cité El Khadra 1003, Tunis - Tunisie

La société Enda Tamweel publie ci-dessous les résolutions adoptées par son Assemblée générale Extraordinaire qui s'est tenu le 22/05/2024.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir examiné la proposition du Conseil d'administration de réviser certains articles des statuts de la Société, adopte ladite révision telle qu'elle lui est présentée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir examiné les modifications devant être apportées aux articles 10.5, 16.1, 16.2, 17.4, 17.5, 17.6, 25.3, 26.1.2, 26.7, 27.1.1, 27.1.5, 28.1.1, 28.1.2, 31.2 et 31.3 des statuts (conformément au tableau synoptique relatif aux modifications statutaires en annexe), approuve les modifications proposées telles qu'elles lui sont présentées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après examen du projet des statuts mis à jour compte tenu des modifications susmentionnées, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve les statuts mis à jour tels qu'il lui est présenté.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt, de publicité et d'inscription au Registre National des Entreprises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

ENNAKL AUTOMOBILES **Siège Social : Zone Industrielle La CharguiaII –Tunis**

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 Avril 2024, la société ENNAKL AUTOMOBILES publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration
- ♦

I Les Résolutions Adoptées

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes approuve les états financiers individuels, consolidés et IFRS de l'exercice 2023 et le rapport d'activité tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

Elle donne en conséquence quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à la majorité (99.67% des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée).

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et conventions citées par ce rapport.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à la majorité (99.67% des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée).

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2023 comme ci-dessous :

DESIGNATION	MONTANT
Résultat net de l'exercice	34 776 640,569
Résultat reporté	8 709,403
Résultat distribuable :	34 785 349,972
Dividendes 70% de capital soit 0.700 Dinars/action	21 000 000,000

Prélèvement Fonds social (3% du résultat net)	1 043 299,217
Autres réserves	12 740 000,000
Report à nouveau 2023	2 050,755

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la distribution des dividendes au taux de 70%, soit 0.700 dinars par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du **10 Juillet 2024**

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration du 22 mars 2024, d'allouer aux membres du conseil d'administration un montant de **cent quarante mille (140.000) dinars bruts** et ce, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2024.

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de définir les conditions de répartition du montant des jetons de présence entre les administrateurs et de fixer les délais de versement dudit montant.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 22 mars 2024, fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à la somme de totale **de trente mille (30 000) dinars bruts pour l'exercice 2024**, et délègue au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de définir les conditions de répartition et les délais de versement de cette rémunération.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'administrateur Malek CHAHED arrive à échéance lors de la présente Assemblée. En conformité avec la réglementation tunisienne en vigueur et notamment les dispositions de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères de nommer un représentant des actionnaires minoritaires tunisiens au Conseil d'Administration, une assemblée générale électorale aura lieu pour élire un nouveau représentant.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à la majorité (99.67% des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée).

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs suivants arrivent à échéance lors de la présente Assemblée :

- Ibrahim DEBACHE
- La société COMAR
- La société de participation de gestion et d'investissement (PGI Holding)
- La société Poulina Group Holding (PGH)

L'assemblée Générale des actionnaires décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2026, les administrateurs suivants :

- Ibrahim DEBACHE
- La société COMAR
- La société de participation de gestion et d'investissement (PGI Holding)
- La société Poulina Group Holding (PGH)
- Mohamed Anouar Ben Ammar

Mise au vote, cette résolution est adoptée à la majorité (99.67% des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée).

En conséquence de cette décision, la composition du conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandat (AGO qui statuera sur les états financiers de
<ul style="list-style-type: none">• La société Tunisie Leasing & Factoring• La société Partner Investment (SPI)• Sonia Harrouch Mehri (Administratrice Indépendante)• Siham EL MACHTANI (Administratrice représente les petits porteurs marocains)• Lobna Feki (Administratrice Indépendante)• Société Parenin• Ibrahim DEBACHE• La société COMAR• La société de participation de gestion et d'investissement (PGI Holding)• La société Poulina Group Holding (PGH)• Mohamed Anouar Ben Ammar	<ul style="list-style-type: none">• 31 décembre 2024• 31 décembre 2024• 31 décembre 2024• 31 décembre 2025• 31 décembre 2025• 31 décembre 2025• 31 décembre 2026• 31 décembre 2026• 31 décembre 2026• 31 décembre 2026• 31 décembre 2026

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constate que les mandats des deux commissaires aux comptes le cabinet « Expert-Partners » et le cabinet « MTBF » membre du réseau international PwC sont venus à expiration.

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer :

- **Le Cabinet « Expert-Partners »**
- **Le Cabinet BDO Tunisie**

En qualité de commissaires aux comptes et ce, pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2026.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II-Le bilan après affectation du résultat comptable

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2023</u>	<u>Au 31/12/2022</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		5 064 522	4 713 188
Moins : Amortissements		(3 730 420)	(3 002 022)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(A-1)	<u>1 334 102</u>	<u>1 711 165</u>
Immobilisations corporelles		106 230 621	102 013 823
Moins : Amortissements		(45 713 085)	(41 631 279)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		<u>60 517 536</u>	<u>60 382 544</u>
Participations et créances liées à des participations	(A-2)	72 197 212	72 197 212
Moins : Provisions		(4 225 230)	(4 079 899)
Autres immobilisations financières	(B-1)	1 613 816	2 339 819
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		<u>69 585 798</u>	<u>70 457 132</u>
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES		<u>131 437 436</u>	<u>132 550 841</u>
Autres actifs non courants	(B-2)	-	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>131 437 436</u>	<u>132 550 841</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		154 181 774	165 928 527
Moins : Provisions		(1 342 555)	(1 352 025)
TOTAL STOCKS	(B-3)	<u>152 839 219</u>	<u>164 576 503</u>
Clients et comptes rattachés		52 836 544	73 136 432
Moins : Provisions		(2 280 612)	(2 217 009)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	(B-4)	<u>50 555 932</u>	<u>70 919 423</u>
Autres Actifs courants	(B-5)	11 451 595	16 949 419
Liquidités et équivalents de liquidités	(B-6)	12 678 251	16 002 142
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>227 524 997</u>	<u>268 447 487</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>358 962 433</u>	<u>400 998 328</u>

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2023</u>	<u>Au 31/12/2022</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves et primes liées au capital		123 557 313	111 273 049
Résultats reportés		2 051	8 709
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION		<u>153 559 364</u>	<u>141 281 758</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Provisions pour risques et charges	(B-8)	6 326 055	7 403 270
Emprunt	(B-9)	2 495 933	3 407 526
Dépôts et cautionnements		4 000	4 000
Autres passifs non courants	(B-10)	709 202	1 110 820
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>9 535 190</u>	<u>11 925 617</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B-11)	153 290 301	196 153 553
Autres passifs courants	(B-12)	36 148 773	36 718 800
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B-13)	6 428 805	14 918 599
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>195 867 879</u>	<u>247 790 953</u>
TOTAL DES PASSIFS (II)		<u>205 403 069</u>	<u>259 716 570</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II)		<u>358 962 433</u>	<u>400 998 328</u>

III-L'état d'évolution des capitaux propres

A3-TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES L'AFFECTATION de l'exercice 2023								
Désignation	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserve spéciale pour réinv.	Résultats reportés	Fonds social	Resultat de la période	Total
Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2023	30 000 000	3 000 000	106 340 462	-	8 709	433 551	34 776 641	174 559 363
Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2023								
Affectation en résultats reportés suivant AGO du 19/04/2024					34 776 641		(34 776 641)	-
Affectation réinvestissement								-
Affectation réserves			12 740 000		(12 740 000)			-
Affectation en fonds social					(1 043 299)	1 043 299		-
Indemnité départ à la retraite								-
Dividendes distribués					(21 000 000)			-21 000 000
Mouvements sur fonds social								-
Résultat de la période								-
Capitaux propres au 31 Décembre 2023 après affectation du résultat 2023	30 000 000	3 000 000	119 080 462	0	2 051	1 476 850	0	153 559 363

VI-Liste des membres du conseil d'administration

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Activité professionnelle actuelle	Mandats dans d'autres conseils d'administration
Société Tunisie leasing et factoring	Hichem ZGHAL	Membre	Exercice 2022, 2023 et 2024	Leasing	-Administrateur Tuninvest sicar
La société Partner Investment (SPI)	Ahmed BOUZGUENDA	Membre	Exercice 2022, 2023 et 2024	Société de gestion et d'assistance	-Administrateur CHIFCO -Administrateur GREEN VOLT -Administrateur PAYVAGO -Administrateur TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR -Administrateur STLV -Administrateur INTERNATIONAL CITY CENTER -Administrateur BH ASSURANCE
Sonia Harrouch Mehri	Elle-même	Membre indépendant	Exercice 2022, 2023 et 2024		Néant
Siham EL MACHTANI	Elle-même	Membre représentant les actionnaires minoritaires Marocains	Exercice 2023, 2024 et 2025	Conseiller	-Administrateur Indépendant Dislog Group basé à Casablanca
Lobna Feki	Elle-même	Membre indépendant	Exercice 2023, 2024 et 2025	Conseiller	-Administrateur CIL
Société Parenin	Houneida Fliss	Membre	Exercice 2023, 2024 et 2025	Société commerciale	-Administrateur à Tunisie leasing et factoring, Comar, Amen Bank
Ibrahim Debache	Lui-même	Président du conseil	Exercice 2024, 2025 et 2026	Président du conseil	-Administrateur à la société ASSAD
Société PGH	Malek BEN AYED	Membre	Exercice 2024, 2025 et 2026	Société Financière de Développement	-Administrateur à la société SITS BH Assurance
Mohamed Anouar Ben Ammar	Lui-même	Membre	Exercice 2024, 2025 et 2026	Directeur Général STE ENNAKL AUTOMOBILES PDG de la société STLV	-Administrateur a PARENIN -Administrateur MEDITRAC - Administrateur Amen Bank -Administrateur Amen SICAR -Administrateur HEAVY SA
Société COMAR	Marouane Ben Said	Membre	Exercice 2024, 2025 et 2026	Assurance	Administrateur à AMEN BANK

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Activité professionnelle actuelle	Mandats dans d'autres conseils d'administration
Société de participation de gestion et d'investissement (PGI)	Halim Ben Yedder	Membre	Exercice 2024, 2025 et 2026	Société de gestion et d'assistance	<ul style="list-style-type: none"> -Administrateur SICOF -Administrateur HAYET -Administrateur TLF -Administrateur Amen Bank -Administrateur COMAR INVEST -Administrateur AFC -Administrateur HEAVY -Administrateur Amen invest

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire, la société Hannibal Lease publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

I-Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration portant sur la gestion de l'exercice 2023 d'Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe ainsi que le Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Individuels et les Etats Financiers Consolidés, approuve lesdits Etats Financiers Individuels et Consolidés arrêtés au 31 Décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs de la Société quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et à l'article 62 de la loi 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux établissements financiers et approuve lesdites conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat Net 2023	10 218 162
Total report à nouveau 2022	3 764 376
Report à nouveau 2022 distribuable sans franchise de retenue à la source	3 088 984
Report à nouveau 2022 distribuable en franchise de retenue à la source	675 392
Total	13 982 538
Réserves légales 5 %	488 917
Réserves pour réinvestissement	3 000 000

Solde à affecter	10 493 621
Dotations au fonds social	200 000
Dividendes	4 400 000
Report à nouveau distribuable en franchise de retenue à la source	675 392
Report à nouveau distribuable sans franchise de retenue à la source	5 218 229
Total Report à nouveau	5 893 621

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en distribution d'un dividende de 0,400 Dinars par action sans franchise de retenue à la source à la date du 28 Mai 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, nomme pour une durée de trois (3) ans, qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026 les Administrateurs dont les noms suivent :

- 1- Investment Trust Tunisia S.A. représentée par M. Hatem BEN AMEUR.
- 2- Investment Trust Tunisia S.A. représentée par Mme Dadou Hedia DJILANI.
- 3- Financière Tunisienne S.A. représentée par M. Ali Sabri ESSEGHAIER.
- 4- United Gulf Bank UGB représentée par M. Mohamed Salah FRAD.
- 5- Mutuelle Assurances de l'Enseignement MAE représentée par Mme Myriam BEN ABDENNEBI.
- 6- M. Hédi DJILANI.
- 7- M. Abderrazak BEN AMMAR.

Les Administrateurs sus-indiqués, tous présents ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'Administrateurs qui viennent de leur être conférées.

L'Assemblée Générale Ordinaire Décide de désigner Monsieur Abderrazak LOUATI et Monsieur Mustapha MEZGHANNI en tant qu'Administrateurs Indépendants au sens de l'article 47 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers, pour un mandat de trois ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par HANNIBAL LEASE d'un ou de plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2024 et 2025 et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne le cabinet DATN – Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par Monsieur Tarek SAHLI en tant que Commissaire aux Comptes et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2026.

Le Cabinet représenté à l'Assemblée Générale Ordinaire par Monsieur Tarek SAHLI déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'elles n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2024 un montant net de 90.000 Dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité d'Audit et les membres du Comité des Risques pour l'exercice 2024 à un montant global net de 20.000 Dinars par Comité.

Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre ses membres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023 APRES AFFECTATION DU RESULTAT
(exprimé en dinar tunisien)

	31 Décembre <u>2023</u>	31 Décembre <u>2022</u>
ACTIFS		
Liquidités et équivalents de liquidités	12 679 576	16 830 476
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	549 791 601	504 609 086
Portefeuille-titres de placement	14 792 875	28 875 998
Portefeuille d'investissement	18 650 104	12 269 241
Valeurs Immobilisées	21 197 954	22 057 005
Autres actifs	4 883 663	5 035 910
TOTAL DES ACTIFS	<u>621 995 773</u>	<u>589 677 715</u>
	31 Décembre <u>2023</u>	31 Décembre <u>2022</u>
PASSIFS		
Concours bancaires	3 809	775 398
Dettes envers la clientèle	6 875 304	6 463 206
Emprunts et dettes rattachées	453 652 373	421 465 828
Fournisseurs et comptes rattachés	69 246 053	78 005 827
Autres passifs	15 087 612	11 520 024
TOTAL DES PASSIFS	<u>544 865 151</u>	<u>518 230 283</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	55 000 000	55 000 000
Réserves	16 641 891	13 110 371
Actions propres	(404 890)	(404 890)
Résultats reportés	5 893 621	3 741 951
Total des capitaux propres	<u>77 130 622</u>	<u>71 447 432</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	<u>621 995 773</u>	<u>589 677 715</u>

III- L'état d'évolution des capitaux

HANNIBAL LEASE

Immeuble Hannibal Lease - Rue du Lac Léman- Les Berges du Lac

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT

AU 31 DECEMBRE 2023

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2022	55 000 000	4 472 033	4 887 979	-	4 688 686	(404 890)	10 532	6 092 315	74 747 432
Affectation approuvée par l'A.G.O du 30 Avril 203		539 050	3 000 000	200 000	2 353 265			-6 092 315	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022					(3 300 000)				(3 300 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres					22 426				22 426
Prélèvement sur fonds social				(157 397)					(157 397)
Résultat de l'exercice 2023								10 218 162	10 218 162
Solde au 31 Décembre 2023	55 000 000	5 011 083	7 887 979	43 380	3 764 376	(404 890)	10 532	10 218 162	81 530 622
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 avril 2024		488 917	3 000 000	200 000	6 529 245			(10 218 162)	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023					(4 400 000)				(4 400 000)
Solde au 31 Décembre 2023 après affectation du résultat	55 000 000	5 500 000	10 887 979	243 380	5 893 621	(404 890)	10 532	0	77 130 622

IV- Liste des membres du Conseil d'administration

Membre du Conseil d'Administration	Représentant	Activité Professionnelle et mandat dans d'autres conseils d'administration	Mandat
M. Hédi DJILANI	Lui-même	PDG et Administrateur des Sociétés Financière Tunisienne, Confection Ras Jebel, Finances et investissements, CRJ Construction, La Générale de Distribution, MTEI et Amilcar Holding, WIC, MIC, FIC, Représentation Internationale, Immobilière AL Kadiria, Immobilière Echerifa, LIN, SMVDA Ennour.	2024 - 2026
Financière Tunisienne S.A.	M. Ali ESSGHAIER Sabri	PDG des Sociétés immobilière Al Kadiria et Les Bâtiments Modernes, Eclair Prym Maroc, Eclair Prym France. DGA de la société Immobilière Echerifa, Gérant des sociétés EUROMED, CCM, MEDICOLAB et C.S.A. Administrateur LIN.	2024 - 2026
Investment Trust Tunisia S.A.	M. Hatem BEN AMEUR	Directeur Financier de la Société investment Trust Tunisia, DGA Confection Ras Jebel.	2024 - 2026
Investment Trust Tunisia S.A.	Mme Dadou Hédia DJILANI	Administrateur dans les sociétés Financière Tunisienne, et Représentation Internationale. Directeur Général de la société Immobilière Echerifa	2024 - 2026
M. Abaderrazak BEN AMMAR	Lui-même	Gérant des Sociétés Hermès Conseil et Sables du Centre SARL. Administrateur TUNINVEST SICAR, GABES INVEST SICAR, Tunisie Sicav, Sicav Plus, Eclair Prym Maroc SA et Eclair Companie Internationale.	2024 - 2026
United Gulf Bank UGB	M. Mohamed SALAH FRAD	Directeur Général de United Gulf Financial Services North Africa (UGFS-NA), Gérant de United Gulf Advisory Services (UGAS), Administrateur de WikiStartup, de l'Instance Tunisienne de l'Investissement et de plusieurs sociétés appartenant au portefeuille des fonds (FCPR et FA) gérés par UGFS-NA.	2024 - 2026
Mutuelle Assurances de l'Enseignement MAE	Mme Myriam BEN ABDENNEBI	Directeur Financier à la Mutuelle Assurance de l'Enseignement.	2024 - 2026
M. Abderrazak LOUATI	Admin Indépendant	Gérant de la société Thyna Advisory.	2024 - 2026
M. Mustapha MEZGHANNI	Admin Indépendant	Administrateur dans la société Tunisie Télécom et gérant des sociétés 2CW et 2CW International.	2024 - 2026

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

La Société Placement de Tunisie- SICAF- publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 31 Décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 mai 2024 accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes Mr Fayçal DERBEL (FINOR).

Bilan arrêté au 31 Décembre 2023

ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations financières	3	12 268 071	12 268 071
Total des actifs immobilisés		12 268 071	12 268 071
Total des actifs non courants		12 268 071	12 268 071
ACTIFS COURANTS			
Placements et autres actifs financiers		5 033 485	5 003 034
Moins : provisions		(328 591)	(329 360)
	4	4 704 894	4 673 674
Autres actifs courants	5	165 139	1 286 420
Liquidités et équivalents de liquidités	6	20 886	9 011
Total des actifs courants		4 890 919	5 969 105
TOTAL DES ACTIFS		17 158 990	18 237 176

Bilan arrêté au 31 Décembre 2023

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 Décembre	31 Décembre
		2023	2022
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		2 713 591	2 713 591
Résultats reportés		2 963 582	2 294 957
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		15 677 173	15 008 548
Résultat net de la période		1 427 160	3 168 627
Total capitaux propres avant affectation	7	17 104 333	18 177 175
PASSIFS COURANTS			
Autres passifs courants	8	54 657	60 001
Total des passifs courants		54 657	60 001
Total des passifs		54 657	60 001
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		17 158 990	18 237 176

Etat de résultat arrêté au 31 Décembre 2023
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus des titres - droit de propriété	9	1 563 499	3 104 446
Revenus des placements	10	125 446	104 860
Reprises sur provisions	4	73 467	361 886
		1 762 412	3 571 192
Total des produits d'exploitation CHARGES			
D'EXPLOITATION			
Autres charges d'exploitation	11	257 452	270 924
Dotations aux amortissements et aux provisions	12	72 881	123 818
		330 333	394 742
Total des charges d'exploitation			
		1 432 079	3 176 450
Résultat d'exploitation			
Charges financières nettes		(1 110)	(497)
		1 430 969	3 175 953
Résultat des activités ordinaires (avant impôt)			
Impôt sur les sociétés	13	(3 309)	(6 826)
Contribution sociale de solidarité		(500)	(500)
		1 427 160	3 168 627
Résultat des activités ordinaires (après impôt)			
		1 427 160	3 168 627
Résultat de la période			
		1 427 160	3 168 627

Etat de flux de trésorerie arrêté au 31 Décembre 2023

(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Encaissements provenant de la cession de titres et de placements financiers	14	2 705 233	4 088 650
Dividendes et intérêts encaissés	15	2 765 645	3 155 986
Encaissements provenant des placements (CD)	4	10 000 000	6 000 000
Total des encaissements d'exploitation		<u>15 470 878</u>	<u>13 244 636</u>
Décaissements pour achats de titres et placements financiers	14	2 695 656	3 400 630
Distributions de dividendes	16	2 499 933	3 899 895
Décaissements provenant des placements (CD)	4	10 000 000	6 000 000
Jetons de présence	17	16 457	21 600
Autres décaissements		246 957	245 667
Total des décaissements d'exploitation		<u>15 459 003</u>	<u>13 567 792</u>
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION FLUX DE		<u>11 875</u>	<u>(323 156)</u>
TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT			
Encaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières		-	311 684
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières		-	-
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'INVESTISSEMENT		<u>-</u>	<u>311 684</u>
Variation de trésorerie		<u>11 875</u>	<u>(11 472)</u>
Trésorerie au début de l'exercice		9 011	20 483
Trésorerie à la clôture de la période		20 886	9 011

Note 1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société « Placements de Tunisie » a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de D : 18.000.

Ce capital a connu plusieurs augmentations successives, soit par attribution d'actions gratuites, soit par souscription en numéraire. Il s'élève actuellement à D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune et libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi n° 2001- 83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

Note 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs, retenus pour la préparation des états financiers, se résument comme suit :

2.1- Immobilisations financières

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values

par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

2.2- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date d'arrêté, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle.

2.3- Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

2.4- Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

Note 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élevaient, au 31 décembre 2023 à D : 12.268.071 contre le même solde à l'issue de l'exercice précédent, et s'analysent comme suit :

Titres	Nombre	Coût moyen Unitaire	Valeur comptable au 31/12/2023	Valeur comptable au 31/12/2022
•ASTREE	471 000	13,387	6 305 067	6 305 067
•COTUSAL	13 924	119,262	1 660 604	1 660 604
• AIR LIQUIDE	66 804	64,399	4 302 081	4302 081
• ASTREE DA CP 27	40	2,500	100	100
• AIR LIQUIDE DA 1/30	8	6,250	50	50
• Nouveaux emballages tunisiens	2	84,500	169	169
Total			12 268 071	12 268 071

Note 4 : PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique, net de provisions, s'élève à la clôture de l'exercice à D : 4.704.894 contre D :4.673.674 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

Titres	Nombre	Coût moyen Unitaire	Valeur comptable au 31/12/2023	Valeur comptable au 31/12/2022
. Certificat de dépôt	-	-	1 000 000	1 000 000
. SICAV- RENDEMENT	10 615	107,384	1 139 881	1 109 433
. ARTES	52 418	7,176	376 174	376 174
. SFBT	27 000	16,309	440 332	440 332
. CARTHAGE CEMENT	211 600	2,105	445 521	445 521
. SPDIT SICAF	47 985	5,999	287 864	287 864
. ATTIJARI BANK	10 250	16,759	171 781	171 781
. ENNAKL AUTOMOBILES	16 500	9,244	152 533	152 533
. ONE TECH HOLDING	30 000	4,333	130 000	130 000
. UIB	10 000	12,153	121 530	121 530
. SITEX	3 682	22,451	82 664	82 664
. POULINA GROUP HOLDING	12 000	6,648	79 776	79 776
. Oïl Libya Tunisie	231	119,606	27 629	27 629
. Société de Gestion des exportations	100	100,000	10 000	10 000
. SACEM	10 000	0,172	1 720	1 720
. Société TFT	1	10,000	10	10
. SAH	37 033	9,849	364 726	364 723
. SOTUVER	31 908	5,714	182 337	155 964
. LAND OR	2 290	8,300	19 007	19 007
. SOTUVER NOUVELLE GRATUITE	-	-	-	26 373
Total brut			5 033 485	5 003 034
Provisions pour dépréciation des titres		(A)	(328 591)	(329 360)
Total net			4 704 894	4 673 674

	4 673 674
Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit : Solde au 31/12/2023	12 695 656
Achats	
* SICAV RENDEMENT	2 695 653
* CD	10 000 000
* SAH	3
Ventes	(12 699 403)
* SICAV RENDEMENT	(2 699 403)
* CD	(10 000 000)
Plus-value latente sur titres SICAV Rendement	34 198
Dotations aux provisions	(72 698)
Reprises sur provisions	73 467
Solde au 31/12/2023	4 704 894

(A) : Le compte provisions pour dépréciation de titres s'analyse comme suit :

Titres	Solde au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2023
• SITEX	60 904	4 529	-	65 433
• SACEM	1 720	-	-	1 720
• Société de gestion des exportations	10 000	-	-	10 000
• ARTES	100 717	-	70 293	30 424
• CARTHAGE CEMENT	42 845	-	3 174	39 671
• SAH	38 347	28 338	-	66 685
• SFBT	70 324	39 339	-	109 663
• LAND OR	4 503	492	-	4 995
Total provisions	329 360	72 698	73 467	328 591

Note 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève à la clôture de l'ex à D : 165.139 contre D : 1286.420 à l'issue de l'exercice précédent :

	31/12/2023	31/12/2022
• Etat, excédent d'impôt à reporter	165 139	151 614
• Compte d'attente (Voir note 13)	455	272
• Charge constatées d'avance	-	-
• Produits à recevoir	-	1 134 806
Total	165 594	1 286 692
• Provision sur compte d'attente	455	272
Total	165 139	1 268 420

Note 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique accuse, à la clôture de l'exercice, un solde de D : 20.886 contre D : 9.011 à l'issue de l'exercice précédent. Il s'agit du solde du compte courant bancaire ouvert auprès de la Banque de Tunisie.

Note 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
• Capital social	(A)	10 000 000	10 000 000
• Réserve légale	(B)	1 000 000	1 000 000
• Prime d'émission		340 000	340 000
• Autres réserves		1 373 591	1 373 591
• Résultat reportés		2 963 582	2 294 957
	Total	<u>15 677 173</u>	<u>15 008 548</u>
Résultat net de l'exercice	(1)	<u>1 427 160</u>	<u>3 168 627</u>
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	<u>17 104 333</u>	<u>18 177 175</u>
Nombre d'actions	(2)	1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)		1,427	3,169

(A) Au 31 Décembre 2023, le capital social est de D: 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de D: 10 chacune et libérées en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint
:

Note 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent à la clôture de l'exercice D : 54.657 contre D :60.001 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Etat, retenues à la source	5 495	13 781
Etat, TCL à payer	36	27
Actionnaires dividendes à payer	1 050	983
Contribution Sociale de Solidarité	500	500
Produits constatés d'avance	10 087	11 330
Charges à payer	37 489	33 380
Total	54 657	60 001

Note 9 : REVENUS DES TITRES - DROITS DE PROPRIETE

Les revenus des titres englobent les dividendes constatés relatifs aux différents titres composant le portefeuille de la société. Ils s'élèvent en 2023 à D : 1.563.499, Ils se détaillent, par titre, comme suit :

Titres	Nombre de coupons	Dividende par action	Dividendes au 31/12/2023	Dividendes au 31/12/2022
•ASTREE	471 000	2,800	942 000	1 318 800
• SICAV- RENDEMENT	23 660	4,879	53 563	115 437
• AIR LIQUIDE	66 804	5,500 81.500	367 422	367 422
•MARE ALB (EX COTUSAL)	13 924		-	1134 806
• ARTES	52 418	0,800	52 418	41 934
• SPDIT SICAF	47 985	0,600	33 590	28 791
• ATTIJARI BANK	10 250	3,150	41 000	32 288
• SFBT	27 000	0,715	19 980	19 305
• UIB	10 000	0,700	8 000	7 000
• ONE TECH HOLDING	30 000	0,230	5 250	6 900
• Société TFT	1		-	-
• ENNAKL AUTOMOBILES	16 500	0,650	10 725	10 725
• POULINA GROUP HOLDING	12 000	0,300	2 820	3 600
• SAH	28 803	0,205	11 881	5 905
• SOTUVER	27 000	0,400	14 850	10 800
• LAND OR	2 290	0,320	-	733
Total			1 563 499	3 104 446

Note 10 : REVENUS DES PLACEMENTS

Cette rubrique se détaille comme suit :

Titres	31/12/2023	31/12/2022
• Plus-values réalisées sur titres SICAV RENDEMENT	5 830	6 042
• Moins-values réalisées sur titres SICAV RENDEMENT	-	(56 329)
• Moins-values réalisées sur titres cotés	-	(171 113)
• Plus-values réalisées sur titres cotés	-	239 022
• Plus-values-latentes sur titres SICAV	34 198	23 659
• Intérêts des certificats de dépôt	85 418	63 579

Total revenus des placements	<u>125 446</u>	<u>104 860</u>
-------------------------------------	----------------	----------------

Note 11 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2023 à D :257.452, contre D :270.924, à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
. Location	12 624	11 630
• CMF	1 601	1 401
• TUNISIE CLEARING	5 951	6 083
• BVMT	2 514	2 380
• Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	19 835	21 174
• Publicité, publications, relations publiques	9 080	8 034
• Frais de garde	93 021	104 312
• Jetons de présence	24 000	24 000
• Impôts & taxes	4 606	7 598
• Frais de gestion Banque de Tunisie	83 796	77 588
• Frais de courtage	-	6 724
• Pénalités de retard	-	-
• Autres charges	424	-
Total	<u>257 452</u>	<u>270 924</u>

Note 12 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS et PROVISIONS

Les dotations aux provisions se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
(cf. note 4)	72 698	123 818
Total	<u>183</u>	<u>-</u>
	72 881	123 818

Note 13 : IMPOT SUR LES SOCIETES ET CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE

L'impôt sur les sociétés, est calculé conformément à la législation en vigueur de la manière suivante :

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat comptable avant impôt	1 430 969	3 175 953
Réintégrations		
* Provisions pour dépréciation des titres	72 698	123 818
* Plus-values latentes nettes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice précédent	23 659	5 990
* Moins-values réalisées sur SICAV-RENDEMENT après distribution des dividendes	-	56 329
* Pénalités de retard	-	-
* Certificats de Retenues à la source non imposables	207	2 212
Déductions		
* Reprise sur provisions pour titres	(73 467)	(361 886)
* Plus-values latentes nettes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice en cours	(34 198)	(23 659)
* Intérêts sur placements	(1 037)	(11 062)
* Plus-values sur cessions des titres cotés	-	(239 022)
Résultat fiscal avant déduction des dividendes	1 418 831	2 728 673
* Dividendes des actions	(1 418 831)	(2 728 673)
Résultat imposable	-	-
Impôt sur les Sociétés	3 309	6 826
Contribution sociale de solidarité instauré par l'article 53 la loi 2017-66 du 17 Décembre 2017 portant loi de finances de l'année 2018	500	500
A imputer		
* Excédent d'impôt antérieur	(151 614)	(145 555)
* Retenues à la source	(16 834)	(12 885)
IS à reporter	165 139	151 614

Note 14 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR TITRES ET SUR PLACEMENTS FINANCIERS

Les encaissements pour opérations sur titres et sur placements financiers s'analysent comme suit :

Cessions de titres en valeurs brutes		2 699 403
* Placements courants	2 699 403	
Moins-values réalisées sur cessions de titres		-
Plus-values réalisées sur cession de titres		5 830
Produits à recevoir 2022		-
Produits à recevoir 2023		-
<u>Encaissements</u>		<u>2 705 233</u>

Les décaissements pour opérations sur titres et sur placements financiers s'analysent comme suit :

Acquisitions de titres en valeurs brutes		2 695 656
* Placements courants	2 695 656	
*Frais de courtage		-
<u>Décaissements</u>		<u>2 695 656</u>

Note 15 : DIVIDENDES ET INTERETS ENCAISSES

Les dividendes et intérêts encaissés s'analysent comme suit

- Revenus des titres-droits de propriété		1 563 499
- Intérêts des certificats de dépôt		85 418
- Produits constatés d'avance au 31 Décembre 2022		(11 330)
- Produits constatés d'avance au 31 Décembre 2023		10 087
- Retenues à la source / CD (20%)		(16 835)
- Produits à recevoir 2022		1 135
<u>Encaissements</u>		<u>2 765 645</u>

Note 16 : DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les dividendes distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

- Décision de distribution de dividendes (AGO du 30 juin 2023)		2 500 000
- Actionnaires, dividendes à payer au 31 Décembre 2022		983
- Actionnaires, dividendes à payer au 31 Décembre 2023		(1 050)
<u>Décaissement</u>		<u>2 499 933</u>

Note 17 : JETONS DE PRESENCE

Les jetons de présence distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

- Charges jetons de présence 2023		24 000
-----------------------------------	--	--------

- Charges à payer 2022	-
- Charges à payer 2023	(3 429)
<u>Valeur brute des jetons de présence</u>	20 570
- Retenues à la source / JP (20%)	(4 114)
<u>Jetons de présence nets</u>	16 457

PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les actionnaires de la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF »

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2022, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 17.158.990, un bénéfice net de D : 1.427.160 et une trésorerie positive à la fin de l'exercice de D : 20.886.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés d'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de

la formation de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Evaluation du portefeuille titres

Question clé d'audit

La société a un portefeuille titres significatif qui englobe des participations et des placements en actions cotées et non cotées, ayant des valeurs brutes respectives, au 31 décembre 2023, de D : 12.268.071 et D : 5.033.485 (cf. Notes aux états financiers n°3 « Immobilisations financières » et n°4 « Placements et autres actifs financiers »).

L'évaluation des participations et des placements est effectuée conformément aux principes et méthodes décrits aux notes aux états financiers n°2.1 et 2.2.

En raison du poids du portefeuille titres et de la sensibilité des facteurs de détermination de leurs valeurs, nous avons considéré leur évaluation comme une question clé d'audit.

Diligences accomplies

Nos diligences d'audit de l'évaluation du portefeuille titres ont notamment consisté à :

- Examiner les procédures de contrôle interne mises en place par la société à cet égard, notamment en matière de collecte et de suivi des éléments d'évaluation de ces actifs et effectuer des tests de contrôle d'application à ce titre.
- Vérifier le caractère approprié de la méthode de valorisation retenue pour chaque catégorie de titres de même nature et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- Examiner le caractère approprié des facteurs retenus pour la détermination de la valeur d'usage, tels que la valeur du marché, l'actif net et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice.
- Apprécier le caractère raisonnable de l'évaluation de chaque catégorie de titres et vérifier les modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.
- Vérifier l'exactitude des données relatives aux participations et aux placements fournies dans les notes aux états financiers.

Exhaustivité des revenus de dividendes

Question clé d'audit

Les revenus de la société sont constitués à hauteur de 89% par des dividendes qui totalisent, au 31 décembre 2023, un montant de D : 1.563.499 (cf. Note aux états financiers n°9 « Revenus des titres – droit de propriété »).

La comptabilisation des dividendes est effectuée conformément au principe décrit à la note aux états financiers n°2.4 « Revenus des placements ».

En raison du poids des revenus de dividendes et des spécificités des règles de leur comptabilisation, nous avons considéré leur exhaustivité comme une question clé d'audit.

Diligences accomplies

Nos diligences d'audit de l'exhaustivité des revenus de dividendes ont notamment consisté à :

- Examiner le dispositif de contrôle interne mis en place par la société relatif au suivi des participations et des placements et effectuer des tests de contrôle d'application à ce titre.
- Collecter les Procès-Verbaux des assemblées générales des sociétés dans lesquelles la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF » détient une part dans le capital et examiner les décisions de distribution de dividendes qui y sont consignées, prises au cours de l'exercice 2023.
- Vérifier le calcul des dividendes revenant à la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF » ainsi que leur prise en compte en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.
- Vérifier l'exactitude des données relatives aux revenus de dividendes fournies dans les notes aux états financiers.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les

opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006.

Composition du conseil d'administration

Contrairement aux dispositions de la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, votre société n'a pas encore désigné des membres indépendants au conseil d'administration et un représentant des actionnaires minoritaires.

Tunis, le 15 avril 2024

FINOR

Faycal DERBEL

PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les actionnaires de la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF »

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Convention de services administratifs et financiers

Le conseil d'administration réuni le 07 février 2007, a autorisé la convention de services administratifs et financiers, conclue entre votre société et la Banque de Tunisie.

En vertu de cette convention, la Banque de Tunisie est chargée de l'hébergement du siège social, de la gestion comptable et administrative et de l'organisation des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales de la société « Placements de Tunisie – SICAF » et ce, moyennant une rémunération annuelle de D : 30.000 hors taxes, susceptible de révision.

Le conseil d'administration réuni le 06 février 2009, a autorisé la révision de ladite rémunération pour la porter à D : 40.000 hors taxes.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant le 26 Décembre 2012, qui a étendu son objet à la location d'un bureau au profit de la société « Placements de Tunisie – SICAF » pour une période de deux ans renouvelables par tacite reconduction, courant à partir du 01 Janvier 2012. En outre, elle a porté la rémunération annuelle de la banque à D : 46.000 hors taxes, qui sera majorée chaque année au taux de 5%.

La convention de services administratif et financier, conclue entre votre société et la Banque de Tunisie, a fait l'objet d'un nouvel avenant N°3 le 23 Septembre 2022, portant la commission annuelle de la banque, en rémunération des services financiers, à D : 65.200 hors taxes et le loyer annuel à D :9.800, qui seront majorés chaque année de 8%. Les nouvelles dispositions du nouvel avenant prennent effet à dater du 1^{er} janvier 2022.

Les charges supportées par la société en 2023, s'élèvent à D : 96.390.

Rémunération du Directeur Général

Le conseil d'administration réuni le 30 juin 2023 a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Radouane ZAYANI en tant que Directeur Général de la société. Sa rémunération mensuelle brute a été fixée à D : 400 par le conseil d'administration réuni le 22 août 2017.

A ce titre, les charges supportées par la société en 2023, s'élèvent à D : 4.800.

Hormis les conventions ci-dessus indiquées, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune autre convention entrant dans le cadre des dispositions précitées. Par ailleurs et de notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations d'autres opérations régies par lesdits articles.

Tunis, le 15 avril 2024

FINOR

Faycal DERBEL

FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2023

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement «FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS» qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 4.876.861, un actif net de D : 4.829.050 et un bénéfice de D : 268.119.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement «FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS », au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 18 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	3 488 656	5 610 071
Actions et droits rattachés		3 488 656	5 610 071
Placements monétaires et disponibilités		1 388 205	3 374 800
Disponibilités		1 388 205	3 374 800
TOTAL ACTIF		4 876 861	8 984 871

PASSIF

Opérateurs créditeurs	5	8 655	27 556
Autres créditeurs divers	6	39 156	462 497
TOTAL PASSIF		47 811	490 053

ACTIF NET

Capital	7	4 697 824	8 352 386
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		131 226	142 432
ACTIF NET		4 829 050	8 494 818
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 876 861	8 984 871

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2023</i>	<i>Année 2022</i>
Revenus du portefeuille-titres	8	167 682	223 372
Dividendes		167 682	223 372
Revenus des placements monétaires	9	10 620	5 497
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		178 302	228 869
Charges de gestion des placements	10	(35 626)	(68 865)
REVENU NET DES PLACEMENTS		142 676	160 004
Autres charges	11	(10 928)	(19 544)
RESULTAT D'EXPLOITATION		131 748	140 460
Régularisation du résultat d'exploitation		(522)	1 972
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		131 226	142 432
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		522	(1 972)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(111 453)	413 460
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		285 469	366 428
Frais de négociation de titres		(37 645)	(76 710)
RESULTAT DE L'EXERCICE		268 119	843 638

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2023	Année 2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	268 119	843 638
Résultat d'exploitation	131 748	140 460
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(111 453)	413 460
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	285 469	366 428
Frais de négociation de titres	(37 645)	(76 710)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(3 933 887)	112 350
Souscriptions		
- Capital	21 177	269 810
- Régularisation des sommes non distribuables	512	28 352
- Régularisation des sommes distribuables	131	3 923
Rachats		
- Capital	(3 936 305)	(171 178)
- Régularisation des sommes non distribuables	(18 749)	(16 606)
- Régularisation des sommes distribuables	(653)	(1 951)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(3 665 768)	955 988
ACTIF NET		
En début d'exercice	8 494 818	7 538 830
En fin d'exercice	4 829 050	8 494 818
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	587 638	579 936
En fin d'exercice	312 177	587 638
VALEUR LIQUIDATIVE	15,469	14,456
TAUX DE RENDEMENT	7,01%	11,20%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, dédié exclusivement au personnel de l'UIB titulaire de comptes, épargne en actions (C.E.A) et, régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés tel que modifié par les décrets n° 2002-1727 du 29 juillet 2002 et n° 2005-1977 du 11 juillet 2005.

Il a été créé à l'initiative de L'UNION INTERNATIONALE DES BANQUES « UIB » et la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 Février 2017.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10.000 parts de D : 10 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa constitution, soit le 18 mai 2017.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

«FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'« UIB ». Le gestionnaire étant MAC-SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 3.488.656 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
	Actions & droits rattachés		3 166 372	3 488 656	72,24%
TN0003400058	AB	12 968	268 429	432 495	8,96%
TNDKJ8O68X14	ASSURANCES MAGHREBIA VIE	42 421	257 920	256 604	5,31%
TN0003600350	ATB	82 925	236 913	223 566	4,63%
TN0007670011	DH	10 000	114 500	116 650	2,42%
TN0007310139	HANNIBAL LEASE	87 125	284 370	459 149	9,51%
TN0007530017	ONE TECH	34 500	265 560	305 325	6,32%

TN0005700018	PGH	45 000	332 518	340 560	7,05%
TN0007610017	S.A.H	57 500	476 312	459 253	9,51%
TN0006530018	SOTETEL	54 500	201 762	196 582	4,07%
TN0007630015	SOTIPAPIER	60 497	369 210	337 392	6,99%
TN0006560015	SOTUVER	30 000	358 878	361 080	7,48%
TOTAL			3 166 372	3 488 656	72,24%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2022</u>	5 176 334	433 737	5 610 071	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions côtées	4 531 354		4 531 354	
* <u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions côtées	(6 541 316)		(6 541 316)	285 469
* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u>				
Actions côtées		(111 453)	(111 453)	
<u>Soldes au 31 décembre 2023</u>	3 166 372	322 284	3 488 656	285 469

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à D : 8.655, contre D : 27.556 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	7 219	12 878
Rémunération variable du gestionnaire	1	12 105
Rémunération du dépositaire	1 435	2 573
Total	8 655	27 556

Note 6 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à D : 39.156 , contre D : 462.497 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance du CMF	409	721
Rémunération du CAC	5 422	10 045
Retenue à la source	149	245
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	33 176	451 486
Total	39 156	462 497

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	8 352 386
Nombre de parts émises	587 638
Nombre de copropriétaires	1 856

Souscriptions réalisées

Montant	21 177
Nombre de parts émises	1 490
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(3 936 305)
Nombre de parts rachetées	(276 951)
Nombre de copropriétaires sortants	(750)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(111 453)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	285 469
Régularisation des sommes non distribuables	48 529
Frais de négociation de titres	(37 645)
Résultat incorporé à la V.L	142 432
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(66 766)

Capital au 31-12-2023

Montant	4 697 824
Nombre de parts	312 177
Nombre de copropriétaires	1 107

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2023 à D : 167.682, contre D : 223.372 au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

	2023	2022
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la côte	167 682	223 372
TOTAL	167 682	223 372

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 10.620, contre D : 5.497 au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	2023	2022
Intérêts des dépôts à vue	10 620	5 497
TOTAL	10 620	5 497

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 35.626, contre 68.865 au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	29 688	47 300
Rémunération variable du gestionnaire	-	12 105
Rémunération du dépositaire	5 938	9 460
Total	35 626	68 865

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2023 à D : 10.928, contre D : 19.544 au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du CAC	5 587	11 257
Redevance du CMF	4 990	7 950
Services bancaires et assimilés	142	145
Autres	209	192
Total	<u>10 928</u>	<u>19 544</u>

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Revenus des placements	0,571	0,389	0,311	0,212	0,358
Charges de gestion des placements	(0,114)	(0,117)	(0,093)	(0,081)	(0,077)
Revenus net des placements	<u>0,457</u>	<u>0,272</u>	<u>0,217</u>	<u>0,131</u>	<u>0,280</u>
Autres charges	(0,035)	(0,033)	(0,025)	(0,027)	(0,024)
Résultat d'exploitation (1)	<u>0,422</u>	<u>0,239</u>	<u>0,192</u>	<u>0,104</u>	<u>0,257</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,002)	0,003	0,001	0,008	0,008
Sommes distribuables de l'exercice	<u>0,420</u>	<u>0,242</u>	<u>0,193</u>	<u>0,113</u>	<u>0,265</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0,357)	0,704	(0,453)	0,709	0,283
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,914	0,624	0,282	0,334	0,187
Frais de négociation de titres	(0,121)	(0,131)	(0,131)	(0,201)	(0,198)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>0,437</u>	<u>1,197</u>	<u>(0,301)</u>	<u>0,841</u>	<u>0,272</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>0,859</u>	<u>1,436</u>	<u>(0,110)</u>	<u>0,945</u>	<u>0,529</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>0,437</u>	<u>1,197</u>	<u>(0,301)</u>	<u>0,841</u>	<u>0,272</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0,155	0,017	0,022	0,059	0,054
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>0,592</u>	<u>1,214</u>	<u>(0,280)</u>	<u>0,900</u>	<u>0,326</u>

Valeur liquidative	15,469	14,456	12,999	13,086	12,074
--------------------	--------	--------	--------	--------	--------

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements/ actif net moyen	0,76%	0,85%	0,72%	0,64%	0,66%
Autres charges / actif net moyen	0,23%	0,24%	0,20%	0,22%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,81%	1,77%	1,48%	0,89%	2,25%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

- Une commission de surperformance si FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS dépasse un rendement minimum exigé égal à 10%. Cette commission de surperformance qui est de 10% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

L'AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

FCP SMART CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2023

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration de votre gestionnaire réuni le 21 septembre 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP *SMART CEA* » pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 660 521 DT, y compris des sommes distribuables positives s'élevant à 49 341 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur la note 4.10 des états financiers, qui indique que la rubrique « Autres charges » présentant au 31 décembre 2023 un solde de 12 968 DT, comprend un montant de 3 689 DT dû à l'effet des traitements de régularisation opérés, par l'ancien gestionnaire du fonds, lors des travaux de passation des situations comptables des années précédentes.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire « *Smart Asset Management* ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations

susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des états financiers.

Tunis, le 28 Mai 2024

Le Commissaire aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN
Arrêté au 31/12/2023
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres	4.1	1 659 280	1 621 749
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés		1 399 643	1 621 749
b- Obligations et valeurs assimilées		259 637	-
AC2- Placements monétaires et disponibilités	4.2	20 246	81 363
a- Placements monétaires		-	-
b- Disponibilités		20 246	81 363
AC3- Créances d'exploitation		-	180
AC4- Autres Actifs	4.3	2 326	-
TOTAL ACTIF		1 681 853	1 703 292
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.4	15 606	9 758
PA2- Autres créditeurs divers	4.5	5 726	4 874
TOTAL PASSIF		21 332	14 632
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.6	1 611 180	1 643 797
CP2- Sommes distribuables		49 341	44 863
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		102	726
b - Sommes distribuables de l'exercice		49 238	44 136
ACTIF NET		1 660 521	1 688 659
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 681 853	1 703 292

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>Exercice</u> clos le <u>31/12/2023</u>	<u>Exercice</u> clos le <u>31/12/2022</u>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.7	94 757	89 630
a. Dividendes		93 580	89 262
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 177	368
PR2- Revenus des placements monétaires	4.8	1 143	799
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		95 901	90 428
CH1- Charges de gestion des placements	4.9	(34 192)	(38 527)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		61 708	51 902
CH2- Autres charges	4.10	(12 968)	(8 188)
RESULTAT D'EXPLOITATION		48 740	43 714
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		499	423
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		49 238	44 136
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(499)	(423)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		39 319	(5 237)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		35 449	5 668
Frais de négociation de titres		(2 970)	(869)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		120 538	43 275

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
(Exprimé en dinar Tunisien)

	<u>Exercice clos le 31/12/2023</u>	<u>Exercice clos le 31/12/2022</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	120 538	43 275
a- Résultat d'exploitation	48 740	43 714
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	39 319	(5 237)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	35 449	5 668
d- Frais de négociation de titres	(2 970)	(869)
AN 2- <u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	(41 883)	-
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(106 794)	(139 649)
a / Souscriptions	20 199	-
Capital	18 218	-
Régularisation des sommes non distribuables	2 014	-
Régularisation des sommes distribuables	(33)	-
b / Rachats	(126 992)	(139 649)
Capital	(122 940)	(139 837)
Régularisation des sommes non distribuables	(4 685)	(173)
Régularisation des sommes distribuables	633	361
Droits de sortie	-	-
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	(28 139)	(96 374)
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	1 688 659	1 785 033
en fin de l'exercice	1 660 521	1 688 659
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	159 858	173 452
en fin de l'exercice	149 580	159 858
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	11,101	10,563
<u>TAUX DE RENDEMENT</u>	7,74%	2,65%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2023

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT :

FCP SMART CEA (initialement dénommé FCP CGF TUNISIE ACTIONS) est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux titulaires de comptes épargne en actions « CEA », régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 11 février 2016 n° 07/2016.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 10 000 parts de 10 DT chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

FCP SMART CEA est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire est la société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT.

Le fonds a été constitué en date du 07 décembre 2016.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 06-01-2017.

Le premier exercice du fonds s'étale du 06-01-2017 au 31-12-2017.

Le Collège du Conseil du Marché Financier, a décidé en date du 18 mai 2023 par agrément n° 27/2023, d'agréer le changement de la dénomination de « FCP CGF TUNISIE ACTIONS » en « FCP SMART CEA ».

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 21 mars 2023 par l'agrément n° 22/2023, d'agréer le changement du gestionnaire du fonds et la désignation de la société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT en tant que nouveau gestionnaire en remplacement de la société Compagnie Gestion et Finance, intermédiaire en bourse.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la côte sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2023.

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

Au 31/12/2023, le fonds SMART CEA ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Note sur le portefeuille-titres :

Le portefeuille-titres est composé au 31 décembre 2023 d'actions et droits rattachés. Le solde de ce poste s'élève à 1 659 280 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	ISIN	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif Net
Actions					
ARTES	TN0007300015	3 985	22 629	25 767	1,55%
ATTIJARI BANK	TN0001600154	1 000	31 362	45 929	2,77%
SFBT	TN0001100254	10 000	174 725	123 650	7,45%
SOTRAPIL	TN0006660013	10 400	122 593	153 327	9,23%
SOTUVER	TN0006560015	12 000	69 666	144 432	8,70%
CARTHAGE CEMENT	TN0007400013	36 000	62 527	71 100	4,28%
EURO-CYCLES	TN0007570013	4 430	94 360	70 149	4,22%
SAH	TN0007610017	19 767	186 877	157 879	9,51%
DELICE HOLDING	TN0007670011	6 600	89 817	76 989	4,64%
TELNET HOLDING	TN0007440019	17 400	141 730	134 589	8,11%
CITY CARS	TN0007550015	10 495	74 793	127 903	7,70%
UNIMED	TN0007720014	13 100	129 497	98 538	5,93%
MAGHREBIA	TN0007830011	200	10 535	10 490	0,63%
SMART TUNISIE	TNQPQXRODTH8	2 000	30 308	33 074	1,99%
SAM	TN0007740012	28 800	109 233	125 827	7,58%
Total Actions			1 350 652	1 399 643	84,29%

BTA

BTA012024	TN0008000598	150	149 430	156 871	9,45%
BTA042024	TN0008000366	150	99 041	102 766	6,19%
Total BTA			248 471	259 637	15,64%

Total portefeuille titres			1 599 123	1 659 280	99,93%
----------------------------------	--	--	------------------	------------------	---------------

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 est le suivant :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2022	1 611 392	-	10 357	1 621 749	-
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits	258 268	-	-	258 268	-
Bons de trésor assimilables (BTA)	248 471	-	-	248 471	-
Cessions de l'exercice					
Actions et droits	(519 008)	-	-	(519 008)	35 449
Bons de trésor assimilables (BTA)	-	-	-	-	-
Variation des plus ou moins-values latentes	-	-	39 319	39 319	-
Variation des intérêts courus	-	10 481	-	10 481	-
Soldes au 31 décembre 2023	1 599 123	10 481	49 676	1 659 280	35 449

4.2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2023 à 20 246 dinars et correspond aux avoirs en banque :

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Disponibilités		
Avoirs en banques	19 403	81 363
Sommes à l'encaissement	18 453	-
Sommes à régler	(17 610)	-
Placements monétaires	-	-
Total	20 246	81 363

4.3- Note sur les autres actifs

Le poste des autres actifs s'élèvent à 2 326 DT au 31-12-2023 et comprend les retenues à la source sur les BTA

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Retenue à la source sur BTA	2 326	-
Total	2 326	-

4.4- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP SMART CEA au gestionnaire et au dépositaire. Elles s'élèvent à 15 606 DT au 31-12-2023 contre 9 758 DT au 31-12-2022.

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Gestionnaire	13 412	7 726
Dépositaire- Commission de dépôt	1 785	1 815
Dépositaire- Commission de Clearing	409	218
Total	15 606	9 758

4.5- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 5 726 DT au 31-12-2023 contre 4 874 DT au 31-12-2022.

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Commissaire aux comptes	5 588	3 987
Retenue à la source	-	3 474
Publications CMF	-	397
Redevance CMF	139	131
Régularisation des charges à payer	-	(3 115)
Total	5 726	4 874

4.6- Note sur le capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à (28 139) dinars au 31-12-2023 et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	(35 596)
Variation de la part Revenu	7 458
Variation de l'Actif Net	(28 139)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2023

Montant :	1 643 797
Nombre de titres :	159 858
Nombre de porteurs de parts :	113

Souscriptions réalisées

Montant :	18 218
Nombre de titres émis :	1 788
Nombre des opérations de souscriptions :	2
Dont des nouveaux porteurs de parts	0
Dont des anciens porteurs de parts	2

Rachats effectués

Montant :	122 940
Nombre de titres rachetés :	12 066
Nombre de porteurs de parts sortants :	8

Capital au 31-12-2023

Montant :	1 539 074 *
Nombre de titres :	149 580
Nombre de porteurs de parts :	105

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	1 539 074
Variation des + ou- values potentielles sur titres	39 319
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	35 449
Régularisation	308
Frais de négociation de titres	(2 970)
Droit de sortie	-
Capital au 31/12/2023	1 611 180

4.7- Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice 2023	Exercice 2022
Dividendes sur les actions	93 580	89 262
Revenus des BTA	1 177	368
Total	94 757	89 630

4.8- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice 2023	Exercice 2022
Intérêts sur comptes de dépôt à vue	1 143	799
Total	1 143	799

4.9- Note sur les charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du fonds et à la convention de dépôt et de gestion. Le total de ces charges s'élève à 34 192 DT au 31-12-2023 et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2023	Exercice 2022
Rémunération du gestionnaire	29 789	30 528
Rémunération du dépositaire- Commission de dépôt	3 570	7 140
Rémunération du dépositaire- Commission de clearing	833	859
Total	34 192	38 527

4.10- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2023 à 12 866 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2023	Exercice 2022
Honoraires CAC	5 588	3 987
Redevance CMF	1 674	1 710
Publicité et publications	380	381
Frais divers bancaires	636	56
Impôts et taxes	1 002	150
Autres charges (*)	3 689	1 904
Total	12 968	8 188

(*) Le montant des autres charges de 3 689 DT, constaté durant l'exercice 2023, est dû à l'effet des traitements de régularisation opérés, par l'ancien gestionnaire du fonds, lors des travaux de passation des situations comptables des années précédentes.

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

5.1- Données par parts et ratios pertinents :

Données par parts	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des placements	0,641	0,566	0,540	0,108
Charges de gestion des placements	-0,229	-0,241	-0,230	-0,111
Revenu net des placements	0,413	0,325	0,310	-0,003
Autres charges	-0,087	-0,051	-0,026	-0,016
Résultat d'exploitation	0,326	0,273	0,284	-0,019
Régularisation du résultat d'exploitation	0,003	0,003	-0,045	-0,021
Sommes distribuables de l'exercice	0,329	0,276	0,239	-0,040
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	0,263	-0,033	-0,073	0,468
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,237	0,035	0,077	-0,276
Frais de négociation de titres	-0,020	-0,005	-0,011	-0,052
+ ou - valeurs sur titres et frais de négociation	0,480	-0,003	-0,007	0,139
Résultat net de l'exercice	0,807	0,271	0,277	0,121
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,480	-0,003	-0,007	0,139
Régularisation du résultat non distribuable	0,008	-0,001	-0,047	0,056
Sommes non distribuable de l'exercice	0,488	-0,004	-0,054	0,196
Distribution de dividende	0,280	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	11,101	10,563	10,291	10,106

Ratios de gestion des placements	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,04%	2,25%	1,99%	2,22%
Autres charges / actif net moyen	0,77%	0,48%	0,22%	0,33%
Résultat distribuable (d'exploitation) de l'exercice / actif net moyen	2,91%	2,56%	2,46%	-0,38%

5.2 Transactions avec les parties liées :

- En rémunération de ses services de gestion, la société de gestion perçoit une commission de gestion de 1,5% H.T de l'actif net par an. Le calcul de cette commission se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative de « FCP SMART CEA ».

En plus de cette commission fixe, une commission de surperformance est prélevée par le gestionnaire si « FCP SMART CEA » réalise un rendement annuel minimum exigé égal à 8%. Cette commission de surperformance qui est de 20% HT par an est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement annuel minimum exigé. Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du fonds.

La rémunération de l'exercice 2023 s'élève à 29 789 DT au titre des frais de gestion annuels. Les frais de commission de surperformance sont nuls au 31-12-2023.

- En contrepartie des services de dépositaire des titres et des fonds de « FCP SMART CEA », la banque dépositaire perçoit une commission de 0,1 % hors taxes de l'actif net par an avec un minimum de 3000 dinars hors taxes par an à partir de la troisième année. Cette commission est prélevée quotidiennement sur l'actif net et versée trimestriellement au dépositaire et ce dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque trimestre.

Une commission de clearing de 500 dinars hors taxes la première année et 700 dinars hors taxes à partir de la deuxième année est également réglée au dépositaire. Cette commission de clearing est prélevée quotidiennement sur l'actif net et versée trimestriellement au dépositaire et ce dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque trimestre.

La rémunération de l'exercice 2023 s'élève à 3 570 DT au titre des services de dépositaire et 833 DT au titre de la commission de clearing.

5.3- Note sur les événements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire du 22 mai 2024.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.